

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DAE 354 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Samu Social de Paris pour une enquête sociologique sur la précarité étudiante à Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Samu Social Paris, et de l'autoriser à signer la convention correspondante ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 30 000 euros est attribuée à l'association Samu Social de Paris (94601/2021_12037) dont le siège social est au 35 avenue Courteline, 75012 Paris ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec l'association Samu Social Paris dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante (30.000 euros) sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve des décisions de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO